



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 21 FEV. 2023
N°2023- 028

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze février à 20 h 34, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption de la Charte de fonctionnement des conseils de quartier de Champigny-sur-Marne

Rapporteur : M. BASTIN

Direction Générale Adjointe (directions Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et des affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés et/ou absents :

M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme ARRON (donne procuration à Mme ABCHICHE), M. DUBUS (donne procuration à Mme CARPE), M. PICOT (donne procuration à M. BASTIN), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), M. PESSOA GRIJO (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme THEOPHILE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 12

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse
Séance du Conseil Municipal du 15 février 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération n°2021-198 du 15 décembre 2021 du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne relative à la mise en place des conseils de quartiers ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} Commission : Finances – Affaires générales – Marchés et Achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance du 8 février 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la relance des conseils de quartier, par la délibération du 15 décembre 2021, il a été procédé à l'installation des nouveaux bureaux de conseils de quartier puis à leur lancement depuis début 2022,

Par suite il y a nécessité de doter ces conseils de quartier et leurs instances afférentes d'un cadre de fonctionnement clair et agile afin d'en assurer la bonne organisation et dynamique,

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour, dont 10 procurations (M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. PICOT, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, M. BARON, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO)

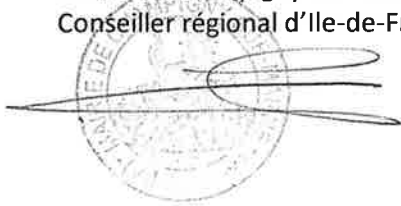
8 votes contre, dont 1 procuration (M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. MAILLER, M. SY

3 abstentions, dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO, M. LURIER

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la charte de fonctionnement des conseils de quartier de Champigny-sur-Marne.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

Le secrétaire de séance
Madame Céline THEOPHILE
Conseillère municipale

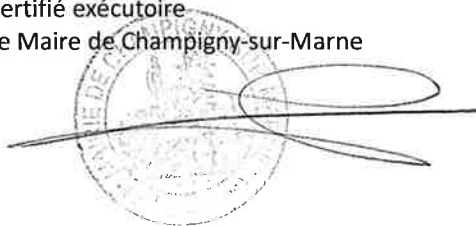


A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.

Transmission en préfecture, le **21 FEV. 2023**

Publication, le **21 FEV. 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire de Champigny-sur-Marne



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature.